



AIDE MÉMOIRE

Avoir les informations suivantes, concernant la personne décédée, lors de la rencontre de planification avec la conseillère.

- Carte ou numéro d'assurance sociale
- Carte ou numéro d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Permis d'arme à feu
- Date et lieu de naissance / mariage / divorce
- Noms des parents (nom de jeune fille pour la mère)
- Adresse officielle
- Le numéro d'assurance social du signataire des arrangements funéraires
- Si le (la) défunt(e) était marié, sont requis : le numéro d'assurance social, la date et le lieu de naissance ainsi que le nom des parents pour l'époux (es)
- Photo récente

Lors d'une exposition

- Vêtements (manches longues), sous-vêtements, chaussures et dentiers
- Bijoux, lunettes, chapelets et autres objets personnels

Nous planifions avec vous les détails suivants :

- Le lieu, la date et l'heure des visites, des funérailles et de l'inhumation
- L'église, la chapelle, le célébrant
- La rédaction et la publication d'un avis de décès dans les journaux et sur les sites internet
- Le choix du cercueil, de l'urne, des reliquaires et/ou bijoux funéraires s'il y a lieu
- Le choix des fleurs, des signets, des cartes de remerciements
- La salle de réception, le traiteur
- Le choix d'un columbarium
- L'achat d'un monument